

00823X0003

RAPPORT enquête D.D.A.S.S.

Complément rapport hydrogéologique environnement du captage 1995

-0-0-0-0-0-

La commune de WILLIERS est alimentée par une source située au lieudit la Couleuvre au Nord-Ouest de WILLIERS.

Les périmètres de protection concernant le captage de la commune de WILLIERS ont été établis en AVRIL 1980 par Monsieur P. MORFAUX.

Cette source est située dans les terrains du sinémurien supérieur constitué par une alternance de bancs sableux et de grès calcaires.

Le captage sollicite un aquifère superficiel dans les niveaux sableux et les fissures des bancs calcaires.

Le débit varie de 0,5 à 4m<sup>3</sup>/h.

L'aquifère est vulnérable car il est mal protégé des infiltrations polluantes provenant de la surface.

- Etat des lieux 1980 :

En 1980, le géologue donne les instructions de protection du captage.

- Etat des lieux 1990 :

Les analyses d'eau révèlent régulièrement des eaux de mauvaise qualité.

Après une visite sur le terrain, l'agent de la D.D.A.S.S. chargé du contrôle a constaté plusieurs négligences :

DDASS (1995)

- la clôture du périmètre immédiat est mal entretenue. Le terrain sert de pâture à des chevaux.

La porte d'accès au puits d'infiltration est ouverte.

- l'ouvrage maçonné du captage comporte bon nombre de fissures. La trappe de visite du type "ville" n'est pas très étanche.

- des travaux sont également nécessaires pour entretenir le terrain et supprimer les buissons existants sur le périmètre immédiat.

- Etat des lieux 1995 :

L'environnement du captage n'a pas changé. Il y a tout autour des pâturages.

La visite de contrôle a permis de constater :

- la présence d'un silo de pulpes non aménagé à proximité du crucifix dans le périmètre éloigné, cette installation est soumise à réglementation.

- l'absence de fossés en bordure de route entraînant toute l'eau de ruissellement à l'intérieur du bassin d'alimentation du captage.

- depuis 1990, aucun travaux concernant l'entretien du périmètre immédiat n'a été effectué. La clôture est par endroit complètement défoncée.

Il n'y a pas de chemin d'accès (il faut traverser les pâturages pour accéder au puits).

Le périmètre immédiat étant ouvert, les bêtes circulent à proximité de la source.

### C O N C L U S I O N

L'environnement de la source de WILLIERS n'ayant pas subi de transformations notables, il n'est pas nécessaire de revoir la délimitation des périmètres créés en 1980.

Par contre, il y a lieu d'inviter l'exploitant à faire respecter les prescriptions définies en 1980.